

A l'instar de nombreux habitants des provinces de l'Atlantique et de l'Opposition officielle, nous maintenons que ce projet de loi a bien des lacunes. A l'étape de la deuxième lecture et de l'étude en comité, notre parti a fait plusieurs tentatives pour en corriger quelques-unes. Peut-être ne faut-il pas s'étonner que plusieurs des raisons que le Sénat donne pour scinder le projet de loi C-103 sont celles que nous avons invoquées pour justifier nos propositions d'amendement.

Nous avons estimé, tout comme le président désigné de DEVCO, qui est nommé par le gouvernement, que c'était une initiative facheuse que de remplacer la Société de développement du Cap-Breton par la Société d'expansion du Cap-Breton. DEVCO se trouve ainsi à perdre son indépendance et à relever dorénavant directement du ministre. Soit dit en passant, le ministre n'est pas député, ce qui me rappelle, au risque de verser dans le cynisme, que le gouvernement a vanté le caractère démocratique du processus législatif. Ainsi, le gouvernement charge de l'organisation une personne de l'autre endroit qui n'est pas élue, mais nommée.

Nous avons donc jugé que le projet de loi avait besoin de beaucoup d'améliorations. Nous avons tenté de les apporter. Dans une certaine mesure, nous avons été heureux de voir que le Sénat reconnaît également que ces modifications s'imposent. Mais la procédure suivie est inacceptable à notre avis. Le Sénat n'est pas un organisme démocratiquement élu et il n'a pas le pouvoir qu'il s'est arrogé. Nous ne souhaitons pas qu'il s'attribue ce type de pouvoir dans la structure législative du pays.

Nous avons décidé de souscrire à cette motion tendant à renvoyer le projet de loi au Sénat, afin de demander à ce dernier de l'adopter sous sa forme initiale. Selon moi, il est plutôt moralisateur de la part du gouvernement de laisser entendre, comme il le fait dans cette motion, que le projet de loi qu'il a renvoyé au Sénat était si parfait qu'il ne devait être modifié en aucune façon. Le gouvernement doit reconnaître, comme le reste d'entre nous et de nombreux Canadiens, que le projet de loi comportait de nombreuses lacunes, et qu'on aurait pu y apporter un bon nombre de modifications.

Nous allons souscrire à ce projet de loi et appuyer la démocratie. Selon nous, le Sénat n'a pas et ne devrait pas avoir le pouvoir d'apporter les modifications qu'il propose dans ce projet de loi.

● (1600)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Programme de stimulation de l'exploration minière—Loi

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le whip en chef suppléant du gouvernement m'a demandé de reporter le vote jusqu'à 18 heures. Passons aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

* * *

LA LOI SUR LE PROGRAMME DE STIMULATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE—ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre d'État (Forêts et Mines)) propose: Que les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-137, tendant à établir un programme de subventions en vue du financement de la recherche au Canada de ressources minérales et d'hydrocarbures et à modifier la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, soient maintenant lus pour la 2^e fois et adoptés.

—**M. le Président,** je crois savoir qu'il s'agit d'amendements de forme qui nous sont revenus du Sénat. Nous n'avons pas l'intention de nous éterniser sur eux, mais je crois savoir que d'autres députés veulent en traiter brièvement. Après quoi, nous pourrions procéder au vote, qu'elle ensuite à aborder immédiatement l'examen du projet de loi C-139.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre, monsieur le Président. Ainsi que je le lui ai fait savoir, je lui saurais gré de retarder de quelques minutes l'examen de ce projet de loi.

[Français]

J'aimerais commenter brièvement sur les amendements et sur la question des actions accréditives. Comme vous le savez, monsieur le Président, les amendements qui nous viennent du Sénat sont assez techniques. Ce matin, je n'avais pas eu la chance de les regarder, et malheureusement, ils n'étaient pas dans le *Feuilleton* qui est dans nos bureaux, mais en regardant les amendements, je constate qu'ils sont surtout pour s'assurer que la version française soit en accord avec la version anglaise, et donc, en général nous n'avons aucune objection. Mais puisque c'est la dernière fois que nous allons discuter de cette question des actions accréditives, monsieur le Président, j'aimerais simplement souligner avec regret l'impact des délais du gouvernement conservateur sur l'investissement minier, de l'exploration et du développement des ressources minières, provoqués par le programme des actions accréditives.